

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTE
MENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 17 novembre 2016

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille seize-----

et le 17 novembre-----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

09/11/2016

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
09/11/2016

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LABEYRIE
Nicolas, LANSMANT Sébastien, Mmes CARRERE Amandine, DESPAX Nelly,
MONDIN-SEAILLES Christiane, PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre.
Excusés : Mme DAL BEN Carine, M. CASTAY Jean-Marc

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Autorisation de passage pour le SAT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Syndicat Armagnac Ténarèze projette de
construire une station d'épuration au hameau d'Arquizan sur la parcelle BE 153 et pour y accéder ,
le passage ne peut se faire qu'en passant notamment par la parcelle BE 57 appartenant à la
Commune.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise une servitude de passage à titre gratuit au Syndicat Armagnac Ténarèze,

Désigne Monsieur Serge BETUING, Adjoint au Maire, à signer l'acte qui sera rédigé en la forme
administrative et lui donne tous pouvoirs pour signer tout document à cet effet.

Fait à MONTREAL le 17 novembre 2016.

Le Maire,